



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/47/187
25 février 1993

Quarante-septième session
Point 78 a de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/47/718/Add.2 et Corr.1)]

47/187. Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions S-18/3 du 1er mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et 45/199 du 21 décembre 1990, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, et rappelant l'Engagement de Cartagena adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session 1/, et Action 21, programme adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement 2/,

Consciente des changements fondamentaux qui s'opèrent dans les pays qui transforment leur économie planifiée en économie de marché, ainsi que des problèmes ainsi posés à ces pays,

Prenant note de l'Etude sur l'économie mondiale, 1992 3/,

1/ TD/364, première partie, sect. A.

2/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (A/CONF.151/26), chap.I, résolution I, annexe II.

3/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.II.C.1 et rectificatif.

1. Considère que la pleine intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale devrait avoir des incidences positives sur les échanges mondiaux, la croissance économique et le développement, y compris ceux des pays en développement;
2. Considère également que la communauté internationale se doit de contribuer au succès de la restructuration et des réformes économiques dans les pays en transition, compte dûment tenu de ceux d'entre eux qui sont des pays en développement, sans que l'aide au développement des autres pays en développement en subisse le contrecoup;
3. Prie le Secrétaire général de coordonner et de renforcer la capacité qu'a le système des Nations Unies de réaliser des analyses et de formuler des suggestions pour aider les pays en transition qui réorientent leur économie à l'intégrer à l'économie mondiale;
4. Prie par conséquent le Secrétaire général d'établir, dans la limite des ressources disponibles et avec l'entière coopération des organismes et organes compétents des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, un rapport sur le rôle que peut jouer le système des Nations Unies pour résoudre les problèmes que rencontrent les pays en transition, notamment les difficultés qu'ils éprouvent à intégrer leur économie à l'économie mondiale, et de lui présenter ce rapport à sa quarante-huitième session;
5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Développement et coopération économique internationale", un alinéa intitulé "Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale".

93^e séance plénière
22 décembre 1992